

**CONFLIT** ■ Malgré un nouvel arrêté municipal, des compteurs Linky ont été posés la semaine dernière

# Sain-Bel a porté plainte contre Enedis

Après avoir perdu une première manche au tribunal administratif en octobre dernier, la commune s'oppose toujours à l'installation des compteurs Linky.

Stéphane Voyant

stphano.voyant@confobanica.com

Vendredi dernier, le premier adjoint, Serge Rivron, a déposé une plainte contre Enedis au nom de la commune.

Sain-Bel reproche en effet aux poseurs de l'entreprise d'avoir bafoué le nouvel arrêté municipal, en vigueur depuis le 23 octobre, et dont leur employeur, comme Enedis, avaient été dûment informés.

« Cette société se moque du droit dont elle n'a de cesse de se réclamer »

« Non contente de ne pas respecter le moratoire d'un an instauré par ledit arrêté, Enedis a ordonné le remplacement de deux



**TENSION.** Deux compteurs auraient été installés la semaine dernière, provoquant la colère de la commune. PHOTO D'ILLUSTRATION LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

compteurs appartenant à la municipalité, qui lui avait, de plus, expressément demandé par courrier dès la fin août de ne pas remplacer les comp-

teurs de ses installations. Une nouvelle fois, cette société se moque du droit dont elle n'a de cesse de se réclamer pour imposer partout son compteur, ex-

plique Serge Rivron. C'est une infraction du code pénal que de ne pas respecter un arrêté. »

Cette fois, et après avoir perdu une première ba-

taille en octobre dernier avec un premier arrêté interdisant à tout agent Enedis ou ses sous-traitants de changer les compteurs d'électricité au

bénéfice de l'installation de compteur Linky sans l'accord écrit de l'utilisateur, la commune a pris soin de demander des comptes à l'entreprise, en lui rappelant de respecter le règlement sanitaire départemental et les normes prescrites par... l'entreprise !

Sain-Bel avait ainsi donné jusqu'à mercredi à Enedis pour remettre en place les compteurs échangés. « Si cette demande amiable n'est pas satisfaite, la municipalité demandera à la force publique de faire rétablir son droit », précise Serge Rivron.

« Même si je ne doute pas un instant que l'entreprise va faire fi de ce nouvel arrêté, j'attends leurs explications quant au non-respect d'un règlement qu'ils ont écrit eux-mêmes », poursuit le premier adjoint

« On verra bien ce qui en découlera, mais nous, nous continuerons à nous défendre », a expliqué Serge Rivron. D'ailleurs, le maire, Bernard Descombes, a rencontré le préfet lundi après-midi pour évoquer le sujet. ■